

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
POUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS
NUMÉROS 2710-98 SUR LE ZONAGE,
2561-11 SUR LES PIIA ET RCA05-19010-5
SUR LES USAGES CONDITIONNELS**

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées de l'arrondissement de Lachine et des arrondissements de Saint-Laurent, de LaSalle et du Sud-Ouest par les projets de règlements suivants :

- *Règlement numéro 2710-98 modifiant le Règlement sur le zonage (2710) afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes*
- *Règlement numéro 2561-11 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (R-2561-3) et abrogeant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs riverains du boulevard Saint-Joseph ainsi que du secteur résidentiel aux abords du Musée de Lachine (2698) et ses amendements*
- *Règlement numéro RCA05-19010-5 modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels (RCA05-19010) afin de permettre, dans la zone REC-600, une fermette, des activités d'agriculture urbaine ainsi que la vente de produits provenant d'activités agricoles servant uniquement aux fins d'une entreprise récréotouristique ou éducative et de prévoir les modalités de traitement d'une demande afin d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029)*

AVIS est par la présente donné par le soussigné :

QUE le conseil d'arrondissement, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 3 février 2020 des projets de règlements ci-haut mentionnés, tiendra une assemblée publique de consultation le 26 février 2020 à 19 h 30 dans la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 1800, boulevard Saint-Joseph, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QU'AU cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou la personne désignée par elle expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE l'objet de ces projets de règlements est d'assurer la concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal (RCG 14-029) et autres dispositions connexes;

QUE ces projets de règlements visent l'ensemble du territoire;

QUE ces projets de règlements ne contiennent pas de dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire, puisqu'il s'agit de règlements de concordance;

QUE ces projets de règlements sont disponibles pour consultation à la mairie d'arrondissement durant les heures de bureau.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 11 février 2020.

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement